



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 1^{er} octobre 2018 à 19 h 10, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
 Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
 Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
 Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
 Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
 Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre
 Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim : M^e Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 21 citoyens qui assistent à l'assemblée régulière du Conseil de ville.

MOT D'OUVERTURE

Le maire, monsieur Michel Plourde, prononce un mot d'ouverture à l'intention des citoyens et membres du conseil présents à l'assemblée.

382-2018

Sur la proposition de monsieur Simon Chênevert,
 Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

DE SUSPENDRE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE à 19h12, le temps de tenir une cérémonie pour souligner le 50^e anniversaire de décès de monsieur Daniel Johnson.

CÉRÉMONIE

50^e anniversaire - Décès de monsieur Daniel Johnson – 26 septembre 2018

Monsieur le maire, Michel Plourde, informe les citoyens que le 26 septembre 2018 sera le 50^e anniversaire de décès de monsieur Daniel Johnson, père.

Une célébration afin de souligner ce 50^e anniversaire et rendre hommage à ce grand homme, natif de Danville, sera tenue le 12 octobre prochain à Danville. Les membres de la famille Johnson seront présents de même que certains anciens députés ayant siégé avec monsieur Johnson au sein de l'Union nationale.

La Ville de Danville tient à souligner le 50^e anniversaire de décès de ce grand homme, 20^e premier ministre du Québec, qui a su marquer l'histoire du Québec.

La reprise de l'assemblée est effectuée à 19h26.

383-2018

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simon Chênevert et madame Ginette Pinard ont déposé leurs rapports mensuels;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant au point 11, le dépôt des rapports mensuels de monsieur Simon Chênevert et de madame Ginette Pinard.

L'ordre du jour se lit dorénavant comme suit :

MOT D'OUVERTURE:

Bons coups : 50^e anniversaire – Décès monsieur Daniel Johnson – 26 septembre 1968

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ; Annexe 1.0

2.0 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 septembre 2018
Annexe 2.1

3.0 ADMINISTRATION FINANCE

- 3.1 Présentation et dépôt des états financiers 2017 **Annexe 3.1**
- 3.2 Adoption de la liste des comptes à payer au 1^{er} octobre 2018 **Annexe 3.2**
- 3.3 Adoption de la liste des chèques émis au 1^{er} octobre 2018 **Annexe 3.3**
- 3.4 Danville Histoire- Culture et Société – Demande de soutien financier **Annexe 3.4**
- 3.5 FDT – État du fonds de la Ville de Danville **Annexe 3.5**
- 3.6 Lot 4 835 133 – Offre d'acquisition **Annexe 3.6**
- 3.7 Centre récréatif d'Asbestos – Contribution au paiement de l'hypothèque **Annexe 3.7**

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

- 4.1 Therrien, Couture – Offre de services professionnels – 2019 **Annexe 4.1**
- 4.2 Accès-Territoire – Formation web – Autorisation **Annexe 4.2**
- 4.3 Politique culturelle – Création du comité de travail
- 4.4 Redevances de la collecte sélective – Réserve
- 4.5 Étang Burbank – Retrait des mandats et saisine des biens **Annexe 4.5**

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

- 5.1 Formation secourisme en milieu de travail – 2 et 9 octobre 2018 – Autorisation

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Pont Craig – Nouvel échéancier
- 6.2 Régie du bâtiment – Équipement pétrolier – Renouvellement du permis d'utilisation **Annexe 6.2**
- 6.3 Grands rendez-vous en santé et sécurité au travail – CNESST – 7-8 novembre 2018 – Inscription **Annexe 6.3**
- 6.4 Cœur Villageois – Action - Sondage auprès des commerçants du Carré – Autorisation

7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

- 7.1 Règlement 188-2018 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 afin de modifier les normes d'affichage, de créer deux nouvelles zones rurales R-90 et R-91 au détriment des zones R-1 et R-33 et d'ajouter l'usage industrie légère dans ces nouvelles zones – Adoption du 2^e projet ; **Annexe 7.1**
- 7.2 Matricule 9469 04 1954 7 – Demande de dérogation mineure **Annexe 7.2**

8.0 SERVICE INCENDIE

- 8.1 Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies – Adhésion de la municipalité de St-Camille – Autorisation **Annexe 8.1**
- 8.2 Entente fourniture de services relative à la protection contre les incendies – Adhésion de la Régie intermunicipale des 3 monts **Annexe 8.2**
- 8.3 Besoins en formation – Année 2019 – Autorisation **Annexe 8.3**
- 8.4 Aide financière – Préparation en sécurité civile – Autorisation de dépôt de demande d'aide financière **Annexe 8.4**
- 8.5 Semaine de la prévention des incendies – Info-lettre – Information **Annexe 8.5**

9.0 DEMANDE DIVERSES

- 9.1 Club de motoneige Alléghanish – Traverses de route – Saison 2018-2019 – Autorisation **Annexe 9.1**
- 9.2 Table de concertation des aînés – Calendrier – Commandite **Annexe 9.2**
- 9.3 RAVIR – Création de lanternes de Noël 2018 – Demande d'aide financière **Annexe 9.3**
- 9.4 Club de roller derby Némésis – Demande de prêt de salle **Annexe 9.4**

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

	<p>10.0 <u>CORRESPONDANCE</u></p> <p>10.1 Association pulmonaire du Québec – Campagne Villes et Municipalités contre le Radon Annexe 10.1</p> <p>10.2 Hydro-Québec – Avis de travaux – Ligne de transports – Lots 4 079 650 et 4 242 963 Chemin Lallier et Chemin de la Grande Ligne Annexe 10.2</p> <p>10.3 DRIA –Estrie – Capsule sur la maltraitance aux aînés Annexe 10.3</p> <p>10.4 Vision attractivité – Note d’information Annexe 10.4</p> <p>10.5 Atlas de la vulnérabilité – Information Annexe 10.5</p> <p>10.6 Fleurons du Québec – Invitation au grand dévoilement – 15 novembre 2018 – Drummondville Annexe 10.6</p> <p>10.7 Habiter en zone de contraintes relatives aux glissements de terrain – Dépliant informatif Annexe 10.7</p> <p>10.8 Position DSP– Cannabis dans les municipalités Annexe 10.8</p> <p>10.9 La salle de l’église de Wotton – Invitation souper-bénéfice 20 octobre Annexe 10.9</p> <p>11.0 <u>RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</u></p> <p>11.1 Rapport de monsieur Jean-Guy Dionne Annexe 11.1</p> <p>11.2 Rapport de madame Nathalie Boissé Annexe 11.2</p> <p>11.3 Rapport de monsieur Simon Chênevert</p> <p>11.4 Rapport de madame Ginette Pinard</p> <p>12.0 <u>VARIA</u></p> <p>12.1 Maison des jeunes – Activité du 6 octobre 2018 – Information</p> <p>13.0 <u>ÉVÈNEMENTS À VENIR</u></p> <p>13.1 Prochaine assemblée : 15 octobre 2018 à 19 heures</p> <p>13.2 Hommage monsieur Daniel Johnson : 12 octobre 2018 à 17h30</p> <p>13.3 Gros rebuts – 15 au 19 octobre 2018</p> <p>13.4 Inauguration du sentier des exerciseurs – Hôtel de Ville – 17 octobre 2018 de 15h30 à 16h30</p> <p>13.5 Journée du Bonjour – Hi – Holà - 17 octobre 2018 de 15h30 à 16h30</p> <p>13.6 Vivre en ville – 17 octobre 2018</p> <p>13.7 Danville-Asbestos Select Club – 19 octobre 2018 à 17h30</p> <p><u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u></p> <p><u>MOT DE FERMETURE</u> <u>LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE</u></p> <p>Les membres du conseil décrètent que le point 12.0 Varia demeure ouvert jusqu’à la fin de la réunion.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>2.0 <u>PROCÈS-VERBAUX</u></p>
<p>384-2018</p>	<p>2.1 Adoption du procès-verbal de l’assemblée régulière du 4 septembre 2018</p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l’assemblée régulière du 4 septembre 2018;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Simon Chênevert,</p> <p>IL EST RÉSOLU</p> <p>D’APPROUVER le procès-verbal de l’assemblée régulière du 4 septembre 2018 et d’autoriser sa signature par les personnes habilitées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>3.0 <u>ADMINISTRATION FINANCE</u></p>
<p>385-2018</p>	<p>3.1 Présentation et dépôt des états financiers 2017</p> <p>CONSIDÉRANT QUE, conformément</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par madame Ginette Pinard,</p> <p>IL EST RÉSOLU :</p>

	<p>D'ACCEPTER les états financiers consolidés de la Ville de Danville pour l'année 2017 préparés par Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher Inc. en date du 1^{er} octobre 2018.</p> <p>Les états financiers consolidés font état, pour l'année 2017, de revenus de l'ordre de 6 855 210 \$, de charges de l'ordre de 6 141 078 \$, pour un excédent, avant conciliation à des fins fiscales de 434 648 \$, et, après conciliations à des fins fiscales, de 225 619 \$.</p> <p>Lesdits états financiers font également état d'un excédent consolidé au 31 décembre 2017 de fonctionnement non affecté de 469 417 \$, de réserves financières et de fonds réservés de 316 315 \$, d'un endettement net à long terme de 3 674 401 \$ et d'un endettement total net à long terme (tenant compte des dettes souscrites auprès de la MRC des Sources pour le Centre d'enfouissement) de 4 087 297 \$.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
386-2018	<p>3.2 Adoption de la liste des comptes à payer au 1^{er} octobre 2018</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer transmise aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard; Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER la liste des comptes à payer telle que soumise au montant de 522 187.19 \$ et d'autoriser le paiement des comptes par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale par intérim ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
387-2018	<p>3.3 Adoption de la liste des chèques émis au 1^{er} octobre 2018</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des chèques émis au 1^{er} octobre 2018 transmise aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard; Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER la liste des chèques émis au 1^{er} octobre 2018 telle que soumise au montant de 69 762.56 \$ et d'autoriser la signature des chèques par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale par intérim ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> <p><u>Certificat de disponibilité budgétaire</u></p> <p>Je, soussignée secrétaire-trésorière par intérim de la Ville de Danville, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de l'ensemble des comptes de la ville de Danville au 1^{er} octobre 2018.</p> <p>_____</p> <p>Josée Vendette, secrétaire-trésorière par intérim</p>
	<p>3.4 Danville Histoire, Culture et Société – Demande de soutien financier</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposée par Danville Histoire, Culture et Société pour le projet Mack Sennett de Danville à Hollywood;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les budgets 2019 sont en cours de préparation ;</p> <p>Les membres du conseil reportent la décision sur ce point dans le cadre des travaux relatifs à la préparation des budgets 2019.</p>
	<p>3.5 FDT – État du fond de la Ville de Danville</p> <p>La directrice générale dépose l'état du fond de développement du territoire pour la Ville de Danville en date du 1^{er} octobre 2018. Le solde du fond de développement des territoires 2018-2019 est de 48 765.53 \$.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
388-2018	<p>3.6 Lot 4 835 133 – Offre d'acquisition</p>

	<p>CONSIDÉRANT l'offre reçue de Transport Grayson Inc. & Grayson logistique Inc. pour acquérir le lot 4 835 133 du cadastre du Québec datée du 24 septembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT le projet proposé et sa conformité avec la réglementation municipale actuelle;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil est disposé à accepter ladite offre d'achat, mais exige le respect de certains délais et aménagements visant à respecter les souhaits exprimés par la population lors des dernières consultations populaires;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite faire une contre-offre incluant ses souhaits; EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE FORMULER une contre-offre à Transport Grayson Inc. & Grayson logistique Inc. pour l'acquisition du lot 4 835 133, laquelle inclura des délais de construction et des demandes d'aménagement du lot.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à déposer cette contre-offre à Transport Grayson Inc. & Grayson logistique Inc. dès que possible.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
389-2018	<p>3.7 Centre récréatif d'Asbestos – Contribution au paiement de l'hypothèque</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a cautionné un prêt consenti au Centre récréatif d'Asbestos Inc, le 4 mars 2015 pour la réalisation de divers travaux sur l'immeuble de l'Aréna Connie-Dion;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE depuis ce temps, la Ville de Danville verse annuellement une somme de 10 000 \$ pour contribuer au remboursement de cette hypothèque;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE VERSER une contribution de 10 000 \$ en paiement de l'hypothèque du Centre récréatif d'Asbestos Inc. aux fins de contribuer au remboursement de l'emprunt hypothécaire contracté par l'organisme pour la réalisation de différents travaux sur l'immeuble de l'Aréna Connie-Dion.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>4.0 ADMINISTRATION DIVERS</p>
390-2018	<p>4.1 Therrien, Couture – Offre de services professionnels - 2019</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par Therrien, Couture, avocats;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE certains dossiers peuvent requérir une opinion formulée par des professionnels indépendants de la Ville;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à requérir les services professionnels de Therrien, Couture, avocats suivant les besoins de la Ville, et ce, suivant les taux horaires mentionnés à l'offre de service formulé par ladite firme et dans le respect des sommes déterminées au budget à ces fins.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
391-2018	<p>4.2 Accès-Territoire – Formation Web - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT l'embauche de nouvelles ressources devant utiliser Accès-Territoire pour les fins de leur travail;</p> <p>CONSIDÉRANT les besoins de mise au niveau formulé par certains employés;</p> <p>CONSIDÉRANT les offres de formation demandées;</p> <p>CONSIDÉRANT la possibilité de tenir une formation Web regroupant les employés;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert,</p>

	<p>Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale par intérim à procéder à l'organisation d'une formation Web portant sur le logiciel Accès-Territoire dispensée par PG Solutions suivant l'offre de service datée du 13 septembre 2018 au montant de 541 \$, plus les taxes applicables.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>392-2018</p>	<p>4.3 Politique culturelle – Création du comité de travail</p> <p>CONSIDÉRANT le mandat donné au conseiller, monsieur Daniel Pitre, de procéder à la création d'un comité de travail dédié à élaborer une politique culturelle pour la Ville de Danville, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 334-2018 adoptée le 4 septembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT les recommandations de nomination proposées par monsieur Pitre;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE PROCÉDER à la création d'un comité de travail dédié à l'élaboration d'une Politique culturelle pour la Ville de Danville lequel sera constitué comme suit :</p> <p>Présidence : Monsieur Daniel Pitre Secrétaire : Madame Chantale Dallaire</p> <p>Membres représentants les organismes culturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bibliothèque : Chantale Pellerin - Danville Histoire, société et Culture : Richard Letendre - Symposium des arts : Roxanne Ayotte <p>Membres citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brigitte Martin - Marie Bélanger - Rebecca Lemay Dostie <p>Artistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Laurie Assime Poisson <p>Siège communauté anglophone</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vacant <p>Personnes ressources : André Viens, directeur général du Théâtre sans fil Jean-François Léger, musicien</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>4.4 Redevances de collecte sélective – Réserve</p> <p>La directrice générale par intérim informe les élus que depuis 2012, les redevances de la collecte sélective sont versées dans le budget courant au lieu de la réserve de la collecte sélective.</p> <p>Compte tenu des surplus annoncés précédemment, elle informe les membres du conseil de la possibilité de verser un montant dans la réserve de la collecte sélective.</p> <p>Cette décision sera prise lors de la préparation des budgets 2019.</p>
<p>393-2018</p>	<p>4.5 Étang Burbank – Retrait des mandats et saisine des biens</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a donné mandat à la Corporation de développement de l'étang Burbank de valoriser le site de l'étang Burbank pour l'année 2018 et de procéder à l'entretien des sentiers le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 183-2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'aide financière consentit pour ce faire, soit une somme de 45 000 \$ a été versée en totalité à ladite Corporation;</p>

	<p>CONSIDÉRANT QUE le conseil constate la succession de membres au sein du conseil d'administration et l'instabilité dudit conseil;</p> <p>CONSIDÉRANT l'annulation, sans préavis, des festivités prévues dans le cadre du mois des oiseaux migrateurs;</p> <p>CONSIDÉRANT les annonces de liquidation des biens de la Corporation sans qu'aucune assemblée générale des membres ait été dûment convoquée à ces fins;</p> <p>CONSIDÉRANT l'annonce de dissolution effectuée par le président de la corporation sans que les autres membres du conseil d'administration et les membres ne soient au courant;</p> <p>CONSIDÉRANT l'annonce de remboursement des membres;</p> <p>CONSIDÉRANT la nouvelle démission déposée ce jour;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil avait déjà avisé les administrateurs et les membres de la Corporation de leur intention de ne pas renouveler l'entente d'entretien en 2019 si elle n'avait pas confiance en les administrateurs et si les actions posées par lesdits membres et/ou administrateurs continuent de nuire à l'image du site de l'étang Burbank et aux objets pour lesquels ladite corporation a été créée, le tout tel qu'il appert de la résolution 321-2018 adoptée le 6 août 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il est du devoir de la Ville de Danville de préserver les biens de la Corporation de développement de l'Étang Burbank Inc. tant et aussi longtemps que les membres n'auront pas statué sur l'avenir de cette corporation, conformément à ce que prévu aux statuts de ladite corporation;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche Et après que chaque élu se soit prononcé sur la présente résolution IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <p>DE RETIRER dès ce jour à la Corporation de développement de l'Étang Burbank, tous les mandats confiés par la Ville de Danville;</p> <p>D'AVISER la corporation et les membres du non-renouvellement des ententes en vigueur à l'égard de la Corporation tant et aussi longtemps que la Ville de Danville le jugera opportun;</p> <p>DE RESTREINDRE ET DE CONTRÔLER les accès aux installations situées sur les terrains de l'hôtel de ville ainsi que dans les locaux sis à l'hôtel de ville et au Centre Mgr Thibault dans le but de protéger les actifs de la Corporation, et ce, jusqu'à ce que les membres en règle aient pu statuer sur leurs intentions quant à l'avenir de la Corporation de développement de l'Étang Burbank.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</p>
	<p>5.1 Formation Secouristes en milieu de travail – 2 et 9 octobre 2018 – Autorisation</p> <p>La directrice générale par intérim informe les membres du conseil que quatre employés seront formés à titre de secourisme en milieu de travail les 2 et 9 octobre 2018 à Asbestos.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Monsieur Yannick Mercier s'adresse à la population à titre de président de la Corporation de développement de l'étang Burbank. Il annonce qu'une assemblée générale sera tenue sous peu afin de nommer les nouveaux administrateurs de la corporation. Les deux listes de membres ont été corrigées et fusionnées afin de regrouper le plus de membres possible.</p> <p>Il déplore le fait que des gens du conseil d'administration aient des clés et des listes et qu'il ne les ait pas eus. Il aurait aimé avoir accès à certaines informations qui, selon lui, étaient connues des élus.</p> <p>Il veut reprendre possession de tous les biens et documents de la Corporation et installer les bureaux de la Corporation ailleurs qu'au Centre Mgr Thibault et/ou à l'hôtel de Ville.</p> <p>Il informe la population qu'advenant une dissolution de la Corporation, il s'assurera personnellement que les biens de la Corporation soient remis à la Ville.</p> <p>Pour ce qui est de la subvention pour l'entretien des sentiers, il remettra le résiduel à la Ville.</p>

Il déplore qu'une élue ait fait preuve de racisme à l'égard d'un membre. L'élue en question prend la peine de rétablir les faits, lesquels ne sont pas niés par les personnes présentes lors de l'évènement et également présentes à l'assemblée.

Le maire précise au nom des membres du conseil que ce qui importe pour l'instant, c'est de préserver les biens de la Corporation pour éviter leur dispersement et s'assurer qu'ils soient remis à un organisme qui assurera les objets d'existence même de la Corporation, soit la promotion et le développement de l'étang Burbank. À défaut, les biens devraient être remis à la Ville, ce que confirme monsieur Mercier.

10 personnes quittent l'assemblée.

Monsieur Benoit Dionne du Domaine Plein Air remercie le conseil pour la réception des documents d'accueil des citoyens. Il a apprécié recevoir le tout et pouvoir être informé sur les services dispensés par la Ville.

Il indique qu'il apprécierait que l'on accélère le processus d'éclairage des rues du Domaine. Le maire lui fait un rappel de l'historique du dossier et de travaux projetés à ce titre.

Monsieur Dionne indique également qu'il trouve inacceptable que les bacs de compost soient ramassés aux deux semaines l'été. Ils devraient l'être aux semaines quitte à réduire le nombre de collectes l'hiver. Le tout est une simple question de salubrité.

Il indique qu'il a pris connaissance du mandat octroyé au MAMOT pour la réalisation d'études de regroupement. Il connaît bien l'appareil municipal pour avoir été lui-même conseiller à Bromptonville et il militera en défaveur de tout regroupement de quelque nature que ce soit. Il indique qu'il ne voit aucun avantage à un tel processus. Le maire lui explique les raisons motivant cette étude notamment des échanges de services déjà existants et des problématiques rencontrées par les deux villes, mais en vain. Il se fera un ardent défenseur des opposants à la fusion. Pour lui, il faut éviter que la municipalité se mette le bras dans le tordeur.

Monsieur le maire prend bonne note de sa position tout en précisant que la Ville est au stade des études et rassure la population en confirmant de nouveau qu'aucune décision ne sera prise quant à un éventuel regroupement sans que la population ne soit consultée et ait eu l'opportunité de se prononcer sur le sujet. Pour le conseil, il est primordial de consulter la population à ce sujet et l'étude permettra d'obtenir les données requises pour pouvoir informer adéquatement la population.

Monsieur Dionne réitère qu'il s'opposera à tout regroupement.

Monsieur Jocelyn Létourneau prend la parole pour mentionner qu'il est incommodé par tous les objets reliés à la communauté indienne qui apparaissent au pourtour de l'étang et par les évènements annoncés pour la fête des oiseaux migrateurs qui ne semblent pas respecter la promotion de l'étang, mais plutôt la promotion des communautés indiennes. Il tient à préserver le site de l'étang Burbank et à s'assurer que les buts de la Corporation seront respectés.

En ce qui concerne la fusion, il indique qu'il considère que l'étude permettra de voir plus clair. Pour lui, les deux villes ont beaucoup d'avantages à unir leurs forces pour s'entraider. Il félicite le conseil d'aller de l'avant dans ce dossier.

Pour lui, le calendrier de collecte sélective est correct. Pour sa part, il composte dans son arrière-cour et il invite les citoyens à faire de même.

Monsieur Brière prend la parole. Il est un nouveau résident de Danville et il lit des commentaires sur les réseaux sociaux concernant l'étang Burbank. En outre, il a lu que le niveau de l'eau serait trop bas. Il aimerait avoir de l'information à ce sujet.

Le maire, Michel Plourde, lui dresse un portrait de la situation et lui explique la polémique entourant le niveau de l'eau de l'étang. Il fait notamment état de l'étude effectuée par Restech et du souhait voté par le conseil 2013-2017 de donner une vocation récréotouristique à l'étang Burbank.

Le conseil regarde pour accentuer cette vocation récréotouristique en permettant l'usage de canots sur l'étang suivant des paramètres et des périodes clairement définis.

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Pont Craig – Nouvel échéancier

La directrice générale informe la population que suivant le nouvel échéancier communiqué par le ministère, le pont Craig sera rouvert que pour la mi-décembre 2018.

	Le tout est soumis à titre d'information.
394-2018	<p>6.2 Régie du bâtiment – Équipement pétrolier – Renouvellement du permis d'utilisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le permis d'utilisation des équipements pétrolier sis au garage municipal vient à échéance et doit être renouvelé;</p> <p>CONSIDÉRANT la nécessité de conserve cet équipement;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale par intérim à procéder au renouvellement du permis d'utilisation des équipements pétroliers sis au garage municipal;</p> <p>D'ACQUITTER les frais requis pour ce renouvellement.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
395-2018	<p>6.3 Grands rendez-vous en santé et de la sécurité du travail – CNESST – 7 et 8 novembre 2018 - Inscription</p> <p>CONSIDÉRANT les Grands rendez-vous en santé et de la sécurité du travail qui se tiendra à Montréal les 7 et 8 novembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT les sujets de formation abordés;</p> <p>CONSIDÉRANT la pertinence de mettre à jour les politiques de la Ville en santé et sécurité au travail;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER la directrice de travaux publics à participer aux Grands rendez-vous en santé et de la sécurité du travail;</p> <p>D'ACQUITTER les frais d'inscription, de déplacement et de repas relatifs à cette formation suivant les paramètres édictés aux conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Danville .</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
396-2018	<p>6.4 Cœur Villageois – Action – Sondage auprès des commerçants du Carré - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du déploiement du plan d'action de Cœur Villageois, il est recommandé de tenir un sondage auprès des commerçants du Carré pour connaître la position des commerçants sur les façons de mettre en valeur leur environnement et attirer de nouveaux commerces;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER la tenue d'un sondage auprès des commerçants du Carré.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS
397-2018	<p>7.1 Règlement numéro 188-2018 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 afin de modifier les normes d'affichage, de créer deux nouvelles zones rurales R-90 et R-91 au détriment des zones R-1 et R-33 et d'ajouter l'usage « Industrie légère » dans ces nouvelles zones - Adoption du 2^e projet</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, c. A-19.1) d'amender, de sa propre initiative, le contenu de ses règlements;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 lequel est entré en vigueur le 24 février 2016;</p>

	<p>CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est soumis à l'examen de conformité des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire de la MRC des Sources;</p> <p>CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec les citoyens;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 4 septembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil et que des copies ont été déposées à l'intention des membres du conseil et du public à cette date;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement numéro 188-2018 a été adopté le 4 septembre 2018 par la résolution numéro 346-2018;</p> <p>CONSIDÉRANT la séance de consultation publique tenue le 24 septembre 2018 et l'absence de citoyens lors de cette consultation publique;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE même suite à cette consultation, aucun commentaire n'a été recueilli sur le projet de règlement 188-2018 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'une copie du 2^e projet de règlement numéro 188-2018 a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la séance régulière de ce jour et que tous déclarent en avoir pris connaissance;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ADOPTER le 2^e projet de règlement numéro 188-2018 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 afin de modifier les normes d'affichage, de créer deux nouvelles zones rurales R-90 et R-91 au détriment des zones R-1 et R-33 et d'ajouter l'usage « Industrie légère » dans ces nouvelles zones.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
398-2018	<p>7.2 Matricule 9469 04 1954 7 – Demande de dérogation mineure</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot concerné par le matricule 9469 04 1954 7 en date du 24 septembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la demande doit être étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) aux fins de faire l'objet d'une recommandation déposée au conseil municipal;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE RÉFÉRER la demande de dérogation mineure déposée dans le dossier de matricule 9469 04 1954 7 le 24 septembre 2018 au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et considération.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>8.0 SERVICE INCENDIE</p>
399-2018	<p>8.1 Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies – Adhésion de la municipalité de St-Camille - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QU'une entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies est en vigueur entre les municipalités de Chesterville, Saint-Félix-de-Kingsey, Tingwick, Danville, Kingsey Falls, Warwick, Saint-Rosaire, Saint-Louis-de-Blanford et la MRC de L'Érable;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a autorisé l'adhésion à cette entente de la municipalité de Sainte-Clothilde-de-Horton le 4 septembre 2018 par la résolution numéro 348-2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE toute nouvelle adhésion requiert l'assentiment des municipalités membres;</p>

	<p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille souhaite adhérer à l'entente;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER l'adhésion de la Municipalité de Saint-Camille à l'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies.</p> <p>D'AUTORISER le maire ou, à défaut, le signataire désigné et la directrice générale ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe à signer ladite entente.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
400-2018	<p>8.2 Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies – Adhésion de la Régie intermunicipale des 3 Monts - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QU'une entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies est en vigueur entre les municipalités de Chesterville, Saint-Félix-de-Kingsey, Tingwick, Danville, Kingsey Falls, Warwick, Saint-Rosaire, Saint-Louis-de-Blanford et la MRC de L'Érable;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a autorisé l'adhésion à cette entente de la municipalité de Sainte-Clothilde-de-Horton le 4 septembre 2018 par la résolution numéro 348-2018 et celle de la municipalité de Saint-Camille le 1^{er} octobre 2018 par la résolution numéro 399-2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE toute nouvelle adhésion requiert l'assentiment des municipalités membres;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des 3 Monts souhaite adhérer à l'entente;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER l'adhésion de la Régie intermunicipale des 3 Monts à l'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies.</p> <p>D'AUTORISER le maire ou, à défaut, le signataire désigné et la directrice générale ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe à signer ladite entente.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
401-2018	<p>8.3 Besoins en formation – Année 2019 – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le <i>Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal</i> prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville prévoit des formations d'officier non urbain et de spécialisations, si disponibles;</p>

	<p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Sources en conformité avec l'article 6 du Programme.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'APPROUVER les besoins en formation établie par le Directeur du service d'incendie pour l'année 2019.</p> <p>DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique par le biais de la MRC des Sources.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
402-2018	<p>8.4 Aide financière – Préparation en sécurité civile – Autorisation de dépôt de demande d'aide financière</p> <p>CONSIDÉRANT le programme d'aide financière mis en place par le ministère de la Sécurité Publique afin d'aider les municipalités à se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville doit procéder à la mise à jour de son plan et peaufiner les procédures d'alerte de mobilisation de même que les moyens de secours minimaux contenus audit plan;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il serait intéressant d'effectuer ce travail avec d'autres municipalités du secteur;</p> <p>CONSIDÉRANT les sommes disponibles;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à déposer, pour et au nom de la Ville de Danville, une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 6 000 \$ dans le cadre du Volet 1 afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation.</p> <p>La contribution de la Ville de Danville sera d'au moins 1 500 \$.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>8.5 Semaine de prévention des incendies – Info-lettre – Information</p> <p>La directrice générale dépose aux membres du conseil l'info-lettre du ministère de la Sécurité publique du Québec portant sur la semaine de prévention des incendies 2018 et la thématique de cette année intitulée C'est dans la cuisine que ça se passe.</p> <p>Le directeur du service d'incendie de Danville fait état des activités prévues pendant cette semaine, dont l'exercice de grande évacuation qui se tiendra le mercredi soir et les portes ouvertes de la caserne qui auront lieu le vendredi soir.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>9.0 DEMANDES DIVERSES</p>
403-2018	<p>9.1 Club de motoneige Alléghanish – Traverses de route – Saison 2018-2019 - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour les traverses de route adressée par le Club de Motoneige Alléghanish Bois-francs pour la saison 2018-2019;</p> <p>CONSIDÉRANT la demande pour autoriser la circulation sur les routes provinciales 116 et 255;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :</p>

	<p>D'AUTORISER le Club Alléghanish des Bois-Francis à traverser les routes suivantes pour la saison de motoneige 2018-2019, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chemin Castle Bar - Rue du Carmel - Chemin Bennett - Chemin Goodenough - Chemin Tremblay - Rue Daniel-Johnson <p>Il est aussi convenu d'autoriser la circulation des VHR sur les berges des routes du MTMDET situées sur le territoire de Danville et notamment les routes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traverse de la route 116 et de la route 255 à la hauteur de la voie de contours; - Longer et traverser la route 116 à l'intersection avec la rue Daniel-Johnson; <p>Pour les routes numérotées, une demande devra être adressée au MTMDET par le Club de motoneige Alléghanish.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
404-2018	<p>9.2 Table de concertation des aînés – Calendrier - Commandite</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de commandite adressée par la Table de concertation des aînés pour la réalisation de leur calendrier annuel;</p> <p>CONSIDÉRANT les diverses activités réalisées par la Ville de Danville pour les aînés;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville soutient les activités de la Table et en fait la promotion sur son territoire;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE NE PAS COMMANDITER le calendrier annuel de la Table de concertation des aînés.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>9.3 RAVIR – Création de lanternes de Noël 2018 – Demande d'aide financière</p> <p>CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par RAVIR pour la création de lanternes de Noël 2018 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les budgets 2019 sont en cours de préparation ;</p> <p>Les membres du conseil reportent la décision sur ce point dans le cadre des travaux relatifs à la préparation des budgets 2019</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
405-2018	<p>9.4 Club de roller derby Némésis – Demande de prêt de salle</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle formulée par le Club de roller derby Némésis déposée le 28 septembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette demande vise les dimanches du mois d'octobre de 13h à 16 h;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la salle a déjà été utilisée à ces fins et qu'aucun dommage n'avait été constaté;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à procéder au prêt de la salle Mgr Thibault au Club de roller derby Némésis pour les dimanches du mois d'octobre s'il est démontré que la pratique de cette activité ne causera aucun dommage à la salle.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Aucune question n'est adressée au conseil.</p>
	<p>10.0 CORRESPONDANCE</p> <p>La directrice générale par intérim résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.</p>

	<p>11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</p> <p>Madame Ginette Pinard et messieurs Jean-Guy Dionne, Jean-Guy Laroche et Simon Chênevert déposent leurs rapports d'activités pour le mois de septembre 2018.</p>
	<p>12.0 VARIA</p>
	<p>12.1 Maison des jeunes – Activités du 6 octobre 2018 – Information</p> <p>Monsieur Jean Couture est invité à présenter à la population la programmation des activités qui seront tenues le 6 octobre prochain à la maison des jeunes dans le cadre du 35^e anniversaire d'existence de ladite maison des jeunes.</p>
	<p>13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR</p> <p>Le maire et les conseillers font état des évènements à venir et donnent des informations quant à ceux-ci.</p> <p>La prochaine assemblée sera le 15 octobre 2018.</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Aucune question n'est adressée au conseil.</p>
	<p>MOT DE FERMETURE</p> <p>Le maire prononce le mot de fermeture.</p>
406-2018	<p>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>DE LEVER l'assemblée à 21h23.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde, maire

Me Josée Vendette
Directrice générale par intérim